

## Les politiques de prix et de subvention appliquées en Grèce et leurs résultats (1980-1990)

Maraveyas N., Martinos N.

in

Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.).  
Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11

1997

pages 281-295

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI971494>

To cite this article / Pour citer cet article

Maraveyas N., Martinos N. **Les politiques de prix et de subvention appliquées en Grèce et leurs résultats (1980-1990)**. In : Akesbi N. (ed.), Maraveyas N. (ed.). *Prix et subventions : effets sur les agricultures familiales méditerranéennes (études nationales)*. Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 281-295 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 11)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Les politiques de prix et de subvention appliquées en Grèce et leurs résultats (1980 - 1990)

**Napoléon Maraveyas, Nikos Martinos**  
Université Agronomique d'Athènes, Athènes (Grèce)

**Résumé.** Suite à son adhésion à la CEE, en 1981, l'agriculture grecque a connu une stagnation du volume de la production agricole, une légère augmentation des revenus due à l'accroissement des prix agricoles et des aides de toutes sortes, une progression des rendements due à l'intensification de l'utilisation d'engrais, un accroissement de la productivité due à la diminution de la population active, une baisse des investissements malgré l'aide du FEOGA-Orientation pour la modernisation des structures et une hausse des revenus grâce à l'accroissement des subventions directes. La cause profonde de la stagnation de la production agricole est la baisse de la compétitivité des produits agricoles grecs, d'où un déficit de la balance commerciale. En effet, l'agriculture grecque s'est trouvée dans un environnement plus concurrentiel dû au libre échange intra-communautaire où les prix agricoles s'alignent sur les prix communautaires alors que les coûts de production sont en hausse. Malgré le soutien aux revenus et les aides à l'investissement lors de la mise en oeuvre de la PAC, l'agriculture grecque a subi le choc de la concurrence car ses forces productives n'étaient pas mobilisées. Cependant, sans le financement de la PAC, la situation de l'agriculture grecque serait aujourd'hui encore plus difficile. Quant à l'application de la réforme de la PAC, en 1992, et aux accords du GATT, ils vont certainement avoir des effets négatifs sur le secteur agricole grec.

**Mots clés.** Politique Agricole Commune - Politique des prix - Politique fiscale - Politique des structures - Subvention - Organisation Commune des Marchés - Secteur agricole - Modernisation - Revenu agricole - Commerce extérieur - Investissement - Prix agricoles - Revenu agricole - Aide à l'agriculture - Grèce

**Title.** *The price and subsidy policies applied in Greece and their results (1980 - 1990)*

**Abstract.** *Following Greek membership of the EEC in 1981, agricultural production stagnated, incomes increased slightly as a result of an increase in agricultural prices and aid of all kinds, yields increased as a result of intensification of the use of fertiliser, productivity increased because of the decrease in the working population, investments decreased in spite of aid from FEOGA Guidance Section for modernising structures and incomes increased as a result of an increase in direct subsidies. The deep-seated cause of the stagnation of agricultural production is the decrease in the competitiveness of Greek agricultural produce, whence a trade balance deficit. Indeed, Greek agriculture is in a more competitive environment because of intra-community free trade conditions in which farm prices match community prices while production costs are increasing. In spite of income support and investment aid when the CAP was implemented, Greek agriculture has suffered the shock of competition as its productive forces were not mobilised. Nevertheless, without CAP funding, Greek agriculture today would be in an even more difficult situation. Application of the 1992 CAP reform and the GATT accords will doubtless have adverse effects on the Greek agricultural sector.*

**Keywords.** *Common Agricultural Policy - Price policy - Tax policy - Structure policy - Subsidy - Common market organisation - Agricultural sector - Modernisation - Agricultural income - Foreign trade - Investment - Agricultural prices - Aid for agriculture - Greece*

## I – Introduction

La population de la Grèce compte 10 millions d'habitants, dont 3,7 millions de population active. Le revenu par habitant est d'environ 12 500 US\$ (1991). L'agriculture grecque reste encore caractérisée, aujourd'hui, par des faiblesses structurelles très importantes. La taille moyenne des exploitations ne dépasse pas 4 ha (soit 6 parcelles en moyenne/exploitation) ; la population active agricole représente 20 % de la population active totale. Une de ses caractéristiques est son vieillissement : 55 % des actifs agricoles ont plus de 55 ans. Par ailleurs, il existe de graves difficultés de succession dans les exploitations. Le produit agricole, quant à lui, représente 14 % du PIB grec.

A ces caractéristiques, il faut rajouter des conditions naturelles défavorables telles que le relief montagneux (47 % de la SAU est en zone de montagne), le climat sec et le manque d'eau (30 % de la SAU sont irrigués).

Les conséquences directes des contraintes que connaît l'agriculture grecque sont la faiblesse de la productivité du travail, très inférieure à celle de la moyenne communautaire, les coûts de production élevés et la relative faiblesse des revenus des agriculteurs par rapport aux besoins de consommation et d'investissement de la population agricole<sup>1</sup>.

Depuis plusieurs décennies, les efforts de l'Etat et des agriculteurs portaient sur l'amélioration des structures de l'agriculture et l'augmentation de la productivité et des revenus agricoles. Malgré des progrès indiscutables, au cours de la période 1950-1980, l'agriculture grecque n'a pu être assez compétitive pour faire face à la concurrence qu'elle a subie de la part des pays de la CEE, après son adhésion en 1981.

Comme nous allons le constater, le volume de la production agricole a présenté une stagnation au cours de la décennie 1980-90, ce qui a provoqué la détérioration de la balance commerciale agricole de la Grèce au profit des pays-membres de la CEE. Cependant, malgré cette stagnation, les revenus agricoles ont légèrement augmenté en termes réels, du fait de l'accroissement des prix agricoles et des aides de toutes sortes.

Dans la mesure où les évolutions mentionnées ci-dessus peuvent être liées à la mise en oeuvre de la PAC, la question qui se pose est de savoir quels pourraient être les effets prévisibles de la réforme de cette politique.

Dans cet article, nous allons essayer d'apporter quelques éléments de réponse à cette question et, ceci, à partir de l'expérience de l'application de la PAC à l'agriculture grecque au cours de la décennie 1980-1990.

## **II – Le volume de la production agricole, en Grèce, après son adhésion à la CEE**

La valeur ajoutée brute de l'agriculture ainsi que sa structure (70 % de production végétale et 30 % de production animale) restèrent stables pendant les années 80 (en prix constants). Ceci résulta de la stagnation aussi bien de la valeur finale de la production agricole que de la valeur des consommations intermédiaires (Tableau 1 en annexe).

Cette évolution défavorable ne concerne pas tous les produits agricoles. Une analyse plus approfondie montre que le volume de la production de certains produits présenta une augmentation très importante, par rapport à d'autres produits. Les produits qui ont vu une augmentation de leur production ont été le blé dur, le maïs, la betterave à sucre, le coton, l'huile d'olive et la viande caprine. Ces produits ont présenté un taux annuel moyen d'accroissement de plus de 1 % au cours de la période 1980-1989. Par contre, les produits qui ont subi une réduction de leur production de plus de 1 % en moyenne annuelle, au cours de la même période, ont été le blé tendre, l'orge et la viande bovine. Tous les autres produits ont présenté une hausse ou une baisse de leur production de moins de 1 % en moyenne par an (Tableau 2 en annexe).

Il est important de constater que ces évolutions différenciées sont liées à l'organisation de leurs marchés réciproques, au sein de la PAC. En effet, la PAC est constituée par des organisations communes de marché (OCM) qui diffèrent sensiblement entre elles, quant à la protection extérieure et au soutien qu'elles procurent aux divers produits dans le marché intérieur.

La mesure de l'efficacité d'une OCM, en faveur d'un produit ou d'un groupe de produits, peut être l'évolution de son prix de production. L'évolution des prix d'un produit agricole est fonction du niveau de la protection extérieure et de l'importance du financement des mesures de soutien dans le marché intérieur (Maraveyas, 1988).

Dans le cas des produits agricoles grecs, nous pouvons établir un rapport très étroit entre l'évolution des prix d'un produit et l'importance du financement des mesures de soutien de son OCM. Dans la plupart des cas, les produits dont l'OCM a été bien financée par rapport à la valeur de leur production ont connu une évolution favorable au niveau de leurs prix. Les exemples du coton, du tabac et de l'huile d'olive sont, à cet égard, très significatifs (Tableau 3 en annexe). Le volume de ces mêmes produits a augmenté de plus de 1 % en moyenne annuelle et, ceci, en raison de l'évolution favorable de leurs prix.

Néanmoins, il existe d'autres produits dont le volume de production a présenté une hausse significative (le blé dur, la viande caprine et le maïs) sans que l'évolution de leurs prix soit favorable, compte tenu de l'inflation. Pour les deux premiers produits, l'augmentation de leur volume s'explique par le fait que les producteurs de ces produits ont eu des aides directes à la production. En ce qui concerne la production de maïs, elle s'explique par l'accroissement extraordinaire de son rendement.

Il existe encore d'autres produits agricoles pour lesquels l'évolution de leurs prix a été favorable (le vin et le lait) sans pour autant présenter une hausse significative de leur production. Bien que ces produits soient assez bien protégés et soutenus dans le cadre des OCM, la hausse de leurs prix semble être insuffisante par rapport à l'augmentation des coûts de leur production directement liés à l'importance de la main-d'oeuvre employée dans le processus de production de ces produits (Delis, Zioga et al., 1992).

Un autre facteur, tout aussi déterminant pour l'évolution des prix et du volume de la production des produits agricoles, est la concurrence intra-communautaire. Etant donné que le commerce se trouve être totalement libre entre les pays-membres de la CEE, les prix des produits agricoles ont tendance à s'aligner dans tous les pays, indépendamment des coûts de production de chaque pays. C'est ainsi que les différences initiales signalées entre les prix grecs et les prix dans les autres pays-membres ont progressivement disparu sans que les différences des coûts unitaires de production agricole soient pour autant gommées. Etant donné que le coût de production de la plupart des produits, en Grèce, a présenté un accroissement plus rapide que celui des autres pays de la CEE, cette tendance des prix grecs à s'aligner aux prix communautaires a provoqué la baisse de la production de certains produits (le blé tendre, l'orge et la viande bovine) et, ce, malgré la protection de ces produits de la concurrence extérieure dans le cadre des OCM (Tableau 4 en annexe).

En conclusion, on peut affirmer que, après l'adhésion du pays à la CEE et la mise en oeuvre de la PAC, les produits bien protégés et soutenus par une OCM ont présenté des hausses de leur production, excepté les cas où la concurrence intra-communautaire a joué de façon importante. Par exemple, le coton, produit bien soutenu et protégé, sans concurrence intra-communautaire, a présenté la plus grande hausse de sa production. La viande bovine, par contre, produit protégé et soutenu mais devant faire face à une concurrence intra-communautaire très sévère, se trouve avoir subi la plus grande baisse de sa production.

Selon l'analyse précédente, il devient clair que l'adhésion de la Grèce à la CEE (donc l'institution d'une union douanière pour les produits agricoles) et la mise en oeuvre de la PAC (donc la protection extérieure et le soutien financier des produits agricoles) ont joué un rôle déterminant dans l'évolution de la production des différents produits et de la production agricole totale.

La considération de l'impact de l'adhésion du pays à la CEE ne doit pas nous faire sous-estimer l'importance des facteurs internes, c'est-à-dire l'évolution des rendements et de la productivité dans l'agriculture grecque. Par ailleurs, la politique des structures agricoles, menée par la PAC, a aussi joué un rôle dans la modernisation (productivité, restructuration, etc.) du secteur agricole en Grèce.

### **III – La modernisation de l'agriculture grecque après l'adhésion à la CEE**

La productivité du travail dans l'agriculture est le meilleur indice de la modernisation des structures de production agricole. En Grèce, l'accroissement de la productivité du travail, au cours de la décennie 1980-1990, fut presque exclusivement due à la diminution de la population active dans l'agriculture ; la quasi-stagnation de la valeur ajoutée brute du secteur confirme cet état de fait (Tableau 1 en annexe). Le taux annuel moyen d'augmentation de la valeur ajoutée brute, en termes réels, a été de 0,5 % tandis

que celui de la diminution de la population active agricole a été de - 2,1 %. Par conséquent, le taux annuel moyen d'accroissement de la productivité, mesurée par la valeur ajoutée brute/actif agricole, a été de 2,6 %.

La stagnation de la valeur ajoutée brute ne signifie pas que les rendements de tous les produits agricoles ont été nuls. Dans la plupart des cas, les rendements/ha des produits ont connu une progression, mesurée par l'accroissement de leurs taux annuels moyens, au cours des années 1980-1989 (Tableau 5 en annexe). Cependant, ces progrès dans les rendements/ha ont été accompagnés par la hausse des coûts de production. Par conséquent, les résultats d'exploitation n'ont pas été améliorés pour l'ensemble de la production agricole. Etant donné que la superficie utilisée est restée stable au cours de la même période, l'augmentation de la valeur finale de la production, due à la hausse des rendements, s'est accompagnée d'une augmentation de la valeur des consommations intermédiaires ; c'est pourquoi la valeur ajoutée est restée quasi stationnaire.

Dans la mesure où l'accroissement des rendements n'est pas dû au progrès technique mais, tout simplement, à l'intensification de l'utilisation des engrais, pesticides, etc., cela peut se traduire par la dégradation de la qualité des produits sans qu'il y ait augmentation du revenu de l'exploitant.

Il est bien connu que la productivité et, donc, le revenu agricole peut augmenter par les investissements. Par l'introduction d'une technologie améliorée et des méthodes de production économisant le travail manuel, ces investissements se présentent comme le seul moyen d'abaisser le coût unitaire de production et d'augmenter ainsi la production par actif agricole dans l'agriculture. L'abaissement du coût est l'élément essentiel de l'accroissement de la compétitivité internationale, dans la mesure où il est suivi de l'amélioration de la qualité.

Or, en Grèce, après l'adhésion à la CEE, les investissements dans le secteur agricole ont baissé annuellement de 3,7 %, en termes réels, dans une période où la concurrence intra-communautaire et même extra-communautaire devenait de plus en plus sévère. Les investissements agricoles représentaient 6 % du volume total des investissements dans l'économie grecque. La baisse la plus importante concerne les investissements des agriculteurs (- 4,3 %), la baisse des investissements publics étant moins importante (- 2,7 %), au cours de la période 1980-1989 (Tableau 6 en annexe). Comment expliquer le comportement d'indifférence des agriculteurs qui, en s'abstenant d'effectuer des investissements, ne peuvent améliorer l'efficacité productive de leur exploitation ? La hausse des intérêts des prêts, du fait de l'inflation, ne peut pas en être la seule cause. Il se peut que le manque de confiance dans leur avenir, le refus général de leurs enfants de poursuivre la profession d'agriculteur (seulement 1/3 des exploitations est assuré de reprise), les compléments de revenu par la pluriactivité (45 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs), figurent parmi les causes, d'ordre sociologique, de la baisse des investissements effectués par les agriculteurs.

La baisse des investissements publics est relativement facile à expliquer. Elle est due à la crise économique et budgétaire que traverse la Grèce, au cours de cette période. En situation de crise, les priorités des gouvernements se tournent vers la régulation des dépenses de consommation afin d'apaiser les frictions sociales et à des fins électoralistes.

Il faut noter que la baisse des investissements agricoles, en Grèce, serait encore plus importante si la Section Orientation du FEOGA n'octroyait pas à l'agriculture des aides aux investissements publics et privés. En fait, l'agriculture grecque a beaucoup bénéficié de la PAC des structures. Les aides aux investissements dans l'agriculture, en Grèce, représentent, ces dernières années, de 20 à 45 % de la somme totale des investissements effectués, qu'ils soient privés ou publics (Tableau 6 en annexe).

De 1982 à 1989, les aides aux investissements de la Section Orientation du FEOGA ont connu une hausse spectaculaire de l'ordre de 69 % en moyenne par an. Les aides de la CEE aux investissements, en Grèce, ont largement contribué à la modernisation des structures agricoles du pays. Cependant, leurs effets pourraient être plus significatifs si les structures administratives du pays et le réseau d'encadrement technique des agriculteurs étaient plus efficaces. Selon certaines estimations, seulement 70 à 80 % du montant prévu par le FEOGA pour la Grèce est absorbé chaque année ; ceci est dû à l'insuffisance administrative et au manque d'information des agriculteurs (Zacharopoulos, 1993). De plus, les effets sur la modernisation seraient plus amples si certaines dispositions des règlements de la CEE étaient plus

adaptées aux conditions socio-économiques grecques. Il est évident que, malgré l'importance des aides communautaires aux investissements, celles-ci ne peuvent pas régler tous les problèmes de la modernisation de l'agriculture grecque. D'ailleurs, la conception même des mesures structurelles de la PAC est plutôt orientée à remédier aux problèmes provoqués par le caractère «horizontal» de la politique communautaire des prix agricoles (Bergman et Baudin, 1989).

Il est certain que la politique communautaire des prix profite beaucoup plus aux grandes exploitations productives qui se trouvent principalement dans les régions riches des pays du Nord de la CEE. Même en Grèce, selon certaines estimations, la politique des prix est beaucoup plus profitable aux régions grecques où se trouvent les exploitations les plus productives (Daniel et Maraveyas, 1989).

La politique des structures agricoles de la CEE a comme objectif principal de corriger ces injustices en aidant les régions et les exploitations défavorisées à faire face à la concurrence intra-communautaire et internationale. Mais l'agriculture grecque nécessite une politique de modernisation plus globale qui comprenne l'ensemble des structures et des institutions agricoles (par exemple, les droits de succession, l'acquisition de terres, la formation agricole, la réglementation des zones agricoles et non-agricoles, le recensement des agriculteurs, le cadastre, les Chambres d'Agriculture, l'encadrement technique, la vulgarisation, etc.).

La politique des structures agricoles, surtout dans le cadre de l'accroissement des ressources des Fonds Structurels, depuis 1989<sup>2</sup>, et donc du FEOGA-Orientation, peut sans doute aider l'Etat et les agriculteurs dans les efforts effectués en vue de la modernisation de l'agriculture et donc de l'accroissement de la productivité et des revenus agricoles.

#### IV – Les revenus agricoles en Grèce, après l'adhésion

Le revenu agricole, en Grèce, est mesuré par la valeur ajoutée nette aux prix des facteurs. Cet agrégat résulte de la valeur ajoutée brute aux prix de marché (produit agricole) en déduisant les subventions et les amortissements et en ajoutant les impôts indirects. Il ne s'agit pas uniquement du revenu des agriculteurs (chefs d'exploitation et aides-familiaux) mais de celui de toutes les personnes employées dans l'agriculture, y compris les salariés (6 % environ des effectifs du secteur agricole).

A partir des données disponibles, nous constatons que le revenu agricole, mesuré ainsi, a présenté un taux d'accroissement annuel moyen plus élevé que celui du produit agricole, au cours des années 1980/1989 (respectivement 19,3 % et 18,2 % en prix courants) (Tableau 7 en annexe).

Cette évolution plus favorable du revenu agricole par rapport à celle du produit agricole est due à l'accroissement des subventions nettes (impôts déduits). La somme des subventions (moins les impôts) s'est accrue à un taux moyen annuel de 42 % (Tableau 7 en annexe). Il s'agit des subventions directes, c'est-à-dire des aides au revenu directement versées aux agriculteurs.

Mais ce type de subventions ne représente qu'une partie de l'ensemble des subventions. Les subventions, pour la plupart d'entre elles, sont indirectes, c'est-à-dire incorporées aux prix à la production des produits agricoles. De cette façon, c'est la valeur finale de la production agricole qui augmente et, donc, la valeur ajoutée dont résulte le revenu agricole. La somme des subventions directes et indirectes n'est que le financement du FEOGA-Garantie, destiné à l'agriculture grecque en plus du financement national grec accordé aussi à l'agriculture (en dehors des investissements publics). Cette somme est incorporée à la valeur ajoutée nette aux prix des facteurs, c'est-à-dire au revenu agricole. Par conséquent, le revenu agricole présente une augmentation due à la somme totale des subventions.

Le revenu agricole sans subvention peut être calculé ainsi :

$$X = \frac{Y}{1 + p}$$

où : X = revenu sans subvention  
Y = revenu avec subvention  
p = taux des subventions sur le revenu agricole

Les subventions, c'est-à-dire les financements par le FEOGA-Garantie et par le Budget National, représentent le coût supporté par les contribuables de la CEE et de la Grèce pour soutenir les prix agricoles au-dessus des cours mondiaux. Mais ce financement budgétaire couvre seulement une partie de la différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux. L'autre partie de cette différence (protection extérieure nominale) est couverte par les consommateurs et, donc, ne provoque pas de charge budgétaire.

Selon certaines estimations, le transfert de revenu en faveur de l'agriculture grecque, dû à la différence des prix communautaires par rapport aux prix mondiaux (protection nominale), s'élève à 35 % du revenu agricole du pays (1987). La plus grande partie de ce gain, pour les agriculteurs, constitue une charge pour les budgets de la Grèce et de la CEE, c'est-à-dire un coût pour les contribuables, tandis que le reste se présente comme un coût pour les consommateurs (Daniel et Maraveyas, 1989).

D'ailleurs, l'estimation du PSE (*Producer Subsidy Equivalent*) de l'agriculture grecque, qui comprend l'ensemble des financements de toute sorte (soutien aux prix, aux investissements et à la sécurité sociale) s'élève à 42,4 % de la valeur finale de la production agricole du pays (1988). Cela signifie que si le producteur agricole reçoit 100 drachmes, la subvention s'élève à 42,4 drachmes. De ce montant de subvention, 12,3 drachmes sont à la charge des consommateurs et le reste est à la charge des contribuables par le biais des budgets nationaux et communautaires (Bourdaras et Bazoti, 1990).

Il faut noter que le financement communautaire de soutien aux prix (par le FEOGA-Garantie) est très élevé depuis 1981, année de l'adhésion de la Grèce à la CEE, jusqu'en 1989, avec un taux de croissance de 53,7 % par an en moyenne. Ce taux est trois fois plus élevé que le taux annuel moyen d'accroissement de la valeur ajoutée brute de l'agriculture grecque (18,2 %). Par contre, au cours de la même période, le taux annuel moyen d'accroissement du financement national de soutien aux prix, par le budget national, reste inférieur au taux de la valeur ajoutée brute de l'agriculture (16,4 %) (Tableau 8 en annexe).

Il est évident que le ralentissement du taux d'accroissement du financement national de soutien aux prix agricoles (même en-dessous de l'inflation annuelle en Grèce) est permis par l'accroissement accéléré du financement communautaire. Ainsi, l'ensemble du financement, national et communautaire, s'accroît par rapport à la valeur ajoutée brute de l'agriculture grecque, au cours de la période 1980-1989. Le taux de l'ensemble du financement de soutien aux prix agricoles, de 16,3 % du produit agricole (valeur ajoutée brute) en 1980, est passé à 39,0 % en 1989 (Tableau 8 en annexe).

Cette évolution signifie que le produit agricole grec dépend de plus en plus du financement communautaire. Cette tendance se confirme, étant donné que la réglementation communautaire ne permet pas le financement national de soutien aux prix. En Grèce, le fait que ce type de financement existe encore est dû au fait qu'il y a encore certaines dérogations au régime communautaire (jusqu'en 1993) ou encore une certaine «compréhension» de la part de la Commission.

Selon nos estimations, il faudrait remarquer qu'il existe des régions en Grèce où le financement de soutien aux prix agricoles, provenant du FEOGA-garantie, représente entre 40 et 45 % du produit agricole de la région (Larissa, Karditsa, etc.). D'ailleurs, dans plusieurs régions de la Grèce, l'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie locale (de 20 à 30 % du produit intérieur brut régional) et elle emploie la plus grande partie de la population active (de 40 à 50 %). Dans ces régions où vivent environ 40 % de la population de la Grèce, l'agriculture et les industries agro-alimentaires continuent, encore aujourd'hui, à être le moteur principal de leur développement (Daniel et Maraveyas, 1989).

Il devient clair que, pour les agriculteurs grecs et donc pour plusieurs régions de la Grèce, le financement communautaire de soutien aux prix est une source de revenu vital, même s'il est inégalement réparti (les plus productifs en profitent le plus). Le fait que, avec ce financement du FEOGA-Garantie, le produit agricole grec n'est accru que de 0,5 % en moyenne annuelle, nous amène à la question suivante : dans la mesure où il n'y aurait pas d'accroissement rapide du financement communautaire, dans quelle situation serait l'agriculture grecque, 12 ans après l'adhésion du pays à la CEE ? La réponse est évidente : le produit agricole et le revenu des agriculteurs auraient présenté une diminution nette, compte tenu de la baisse des investissements dans l'agriculture, au cours de la période 1980-1990.

En ce qui concerne la fiscalité, les agriculteurs grecs ne payent pratiquement pas d'impôts : 90 % d'entre eux sont en dessous du revenu imposable. Ainsi, les recettes fiscales provenant des agriculteurs représentent 1 % de la totalité des recettes. La réforme fiscale de 1994 a introduit un nouveau système d'imposition, calculé à partir des surfaces cultivées ou des effectifs du cheptel, au lieu du chiffre d'affaires. Ceci n'a pas augmenté le montant des recettes fiscales basées auparavant sur l'imposition du revenu agricole.

D'après le constat de ces évolutions, il faut se demander si le financement du FEOGA-Garantie constitue une solution durable pour le soutien du revenu agricole en Grèce, alors que la compétitivité intra-communautaire et internationale de l'agriculture grecque est en baisse depuis plusieurs années. La cause profonde de la stagnation de la production agricole en Grèce est précisément cette baisse de compétitivité dont l'ampleur se reflète au travers de la détérioration de la balance commerciale agricole du pays.

## V – Le commerce extérieur des produits agricoles de la Grèce

La balance commerciale agricole a été globalement excédentaire au cours des années précédant l'adhésion de la Grèce à la CEE. En 1980, le taux de couverture des importations par les exportations a été de 105,6 % par rapport au monde entier et de 139,3 % par rapport aux pays de la CEE. Depuis 1981, la balance commerciale grecque devient déficitaire et le taux de couverture des échanges (après diverses fluctuations) se trouve, au cours de la décennie de l'adhésion, au-dessous de 100 %. Ainsi, en 1989, les taux respectifs de couverture des échanges vis-à-vis du monde et des pays de la CEE sont de 90,8 % et 88,5 % (Tableau 9 en annexe).

Cette détérioration de la balance commerciale des produits agricoles grecs, concernant aussi bien les échanges intra-communautaires qu'extra-communautaires, résulte de la réduction des exportations des produits grecs par rapport à l'augmentation des importations des produits en provenance des pays étrangers. En fait, le taux annuel moyen de l'accroissement des exportations grecques vers les pays du monde entier n'a été que de 22,2 % tandis que celui vers les pays de la CEE a été de 31,5 %, au cours de la période 1980-1989. Par contre, le taux respectif des importations de la Grèce, en provenance des pays du monde entier, a été de 24,3 % et celui des importations, en provenance de pays de la CEE, a été de 38,3 %, pour la période étudiée (Tableau 9 en annexe). Il est évident que les pays de la CEE ont beaucoup plus profité de l'instauration de l'union douanière et du fonctionnement de la préférence communautaire de la PAC. L'agriculture grecque n'a pas pu résister à la concurrence des produits agricoles en provenance des pays de la CEE, à partir du moment où les droits de douane ont été supprimés. Ceci est d'autant plus vrai que le principe de la préférence communautaire a joué au détriment de la balance commerciale grecque pour les raisons suivantes.

La Grèce est importatrice nette de produits animaux, surtout de viande bovine et de produits laitiers. Ces produits disposent d'une forte protection de la PAC ; les prix communautaires de ces produits sont donc beaucoup plus élevés que ceux du marché international. C'est ainsi que la Grèce, en tant que membre de la CEE, achète ces produits aux pays communautaires à des prix plus élevés que ceux du marché international. Donc, les importations grecques n'ont pas seulement augmenté en volume mais, aussi, en valeur car elles sont devenues plus chères après l'adhésion du pays à la CEE.

A l'inverse, la Grèce, comme exportatrice nette de produits végétaux de type méditerranéen (coton, tabac, huile d'olive et fruits et légumes) profite beaucoup moins du système de préférence communautaire. Le tiers des exportations agricoles grecques est constitué de fruits et légumes qui jouissent d'un taux de protection de la PAC très bas. Par conséquent, les produits grecs, exportés vers les pays de la CEE, ne sont pas protégés de la concurrence des produits importés des Pays Tiers. Les fruits et légumes grecs ne peuvent bénéficier de prix élevés comme c'est le cas pour les produits animaux. Ceci exige beaucoup d'efforts de la part des producteurs grecs pour améliorer la qualité des produits exportés ; il nécessite, par ailleurs, l'octroi de primes à l'exportation pour contrebalancer le coût de transport de la Grèce vers le marché communautaire (Maraveyas, 1992).

La détérioration de la balance commerciale agricole de la Grèce est due aussi à la hausse des coûts de production des produits agricoles grecs. Cette dernière est la résultante de l'inflation en Grèce. L'augmentation des prix des consommations intermédiaires agricoles, tout comme celle des prix des biens de

consommation, a alimenté les revendications des agriculteurs. Ces revendications consistaient dans l'augmentation des prix à la production. Rarement, on envisageait des réformes institutionnelles pour l'augmentation de la productivité agricole ou l'accroissement des investissements publics<sup>3</sup>.

Pour des raisons idéologiques mais aussi des considérations électorales, le parti au pouvoir essayait de satisfaire les revendications des agriculteurs (Kazakos, 1990). Le gouvernement de l'époque dévaluait le drachme vert au même taux que la dévaluation officielle de la monnaie grecque. De cette façon, les prix agricoles grecs augmentaient en drachmes alors que les prix en ECU restaient stables et, ceci, chaque année depuis 1983-1984. Les augmentations annuelles couvraient plus ou moins le taux annuel d'inflation, sauf pendant la période du plan d'austérité, en 1986-1987, mis en place par le gouvernement mais très vite abandonné pour des raisons électorales (Tableau 10 en annexe).

Le fait que les hausses annuelles des prix agricoles couvraient le taux annuel de l'inflation en Grèce, au cours de la période 1981-1989, a créé des difficultés au niveau de la compétitivité intra-communautaire des produits agricoles grecs, sans pour autant aider à l'accroissement de la production agricole dans le pays. Ce sont donc les pays de la CE qui ont profité de la baisse de compétitivité de la production agricole grecque pour augmenter leurs exportations, surtout en ce qui concerne les produits où la Grèce avait le plus de difficultés, c'est-à-dire les produits animaux. D'ailleurs, le marché grec est aussi protégé par des importations de produits similaires en provenance de Pays Tiers du fait de la préférence communautaire.

Cependant, le grand marché communautaire n'a pas toujours été profitable à la Grèce, non seulement du fait de la baisse de compétitivité de ses produits agricoles, mais aussi à cause des accords préférentiels de la CEE avec les Pays Tiers de la Méditerranée qui, comme nous l'avons constaté, limitent la protection extérieure des produits de la Grèce exportés vers la CEE (fruits et légumes).

Ainsi, la part des importations des produits agricoles en provenance des pays de la CEE, dans les importations agricoles totales de la Grèce, a augmenté au cours de la période 1981-1987 (par comparaison à la période précédente 1976-1980). Par contre, l'augmentation de la part des exportations des produits agricoles grecs à destination des pays de la CEE, dans les exportations agricoles totales du pays, a été limitée, surtout pour les fruits et légumes et, ce, bien que la Grèce dispose d'un avantage comparatif (Tableau 11 en annexe).

L'expérience de la période d'adhésion de la Grèce et de la mise en oeuvre de la PAC nous montre que l'agriculture grecque s'est trouvée dans un environnement plus concurrentiel, c'est-à-dire dans une situation de libre-échange intra-communautaire où les prix agricoles grecs s'alignent sur les prix communautaires alors que les coûts de production évoluent différemment. L'inflation grecque, beaucoup plus élevée que l'inflation moyenne dans la CEE, a augmenté les coûts de production agricole et a généré les revendications des paysans. Le gouvernement, dans son effort pour satisfaire les agriculteurs, augmentait les prix en alimentant ainsi l'inflation et donc la hausse des coûts de production. La diminution inévitable de la compétitivité des produits agricoles grecs, par rapport à ceux de certains pays de la CEE, a empêché l'augmentation de la production agricole en Grèce. Ce sont les autres pays de la CEE qui ont profité de la situation. Ils ont même augmenté leurs exportations tandis que la Grèce n'a pas pu profiter du grand marché communautaire de la même façon.

Dans ce contexte, les revenus agricoles auraient baissé si la PAC ne finançait pas de façon aussi abondante la gestion des OCM (surtout pour le tabac, le coton, l'huile d'olive et la viande ovine). De surcroît, les investissements agricoles auraient encore plus diminué si la Section Orientation du FEOGA n'avait octroyé des aides à l'investissement d'une telle ampleur.

Nous pouvons donc conclure que l'agriculture grecque a, d'une part, subi le choc de la concurrence sans que ses forces productives soient mobilisées et, d'autre part, a bénéficié du financement de soutien aux revenus et des aides à l'investissement lors de la mise en oeuvre de la PAC. Bien que le mécanisme de la préférence communautaire n'ait pas été bénéfique pour la production agricole grecque, il est certain que, sans le financement de la PAC, la situation de l'agriculture, en Grèce, aurait pu être beaucoup plus difficile aujourd'hui.

Etant donné l'importance de la PAC pour la survie et le développement de l'agriculture grecque, dans l'environnement concurrentiel de la CEE, la question qui se pose est de savoir quel est l'avenir de cette agriculture devant la réforme de la PAC et face à l'accroissement de la concurrence provenant d'un

accord prévisible au sein du GATT. Nous allons présenter ci-dessous quelques résultats de nos travaux sur la question.

## **VI – L'agriculture grecque face à la réforme de la PAC et à l'accord prévisible au sein du GATT**

La réforme de la PAC de 1992 est une étape importante allant dans le sens de la transformation du cadre institutionnel de l'agriculture dans la CEE. Le processus de la réforme de la PAC a commencé d'ailleurs, depuis le début des années 1980 : instauration des quotas laitiers, en 1984, introduction du système des stabilisateurs des dépenses, en 1988, diminution du soutien aux prix à la production pour les grandes cultures (35 %), en 1992, pour la viande bovine (15 %), etc., et institution des aides directes à l'hectare ou à la tête de bétail pour les petits producteurs.

Dans le cas de la Grèce, selon nos estimations, la réforme actuelle de la PAC ne va pas vraiment diminuer les revenus agricoles, étant donné que la quasi-totalité des producteurs de grandes cultures disposent d'une superficie de moins de 20 ha et les éleveurs de bovins sont aussi de petits exploitants. Les problèmes que cette réforme va poser à l'agriculture grecque sont d'une autre nature.

Tout d'abord, il est fort possible qu'une partie des agriculteurs grecs pluriactifs ne s'intéressent plus à leur production mais vont continuer à cultiver leurs terres dans le seul but de toucher les aides à l'hectare.

Par ailleurs, le contrôle des superficies cultivées ne sera pas facile en Grèce, étant donné l'absence de registre sur les agriculteurs et les exploitations agricoles et de cadastre ! Il est évident que les fraudes vont se multiplier. Par ailleurs, le coût administratif pour contrôler les superficies cultivées et pour distribuer les aides à l'hectare sera augmenté.

La réforme actuelle de la PAC est décidée avant la conclusion des négociations au sein du GATT. Un accord prévisible au sein du GATT va porter probablement sur une diminution de la protection extérieure de la production agricole de la CE, d'au moins 30 % jusqu'en 1996.

A partir de cette hypothèse, nous avons essayé de calculer l'impact quantitatif sur le produit agricole en Grèce et nous avons estimé que la baisse de la valeur ajoutée brute de l'agriculture serait de l'ordre de 15 à 17 % jusqu'en 1996.

En essayant de régionaliser ce résultat, nous avons estimé que, dans certaines régions grecques, la baisse du produit agricole, après une diminution de la protection extérieure agricole de 30 %, serait de l'ordre de 30 à 40 % (Maraveyas, 1992).

Il est clair que, dans la perspective de la diminution de la protection extérieure de la PAC, l'agriculture grecque serait gravement touchée. La diminution de la protection signifie la diminution des subventions communautaires qui sont d'une importance vitale pour le soutien du revenu agricole en Grèce et, encore plus, pour la survie de plusieurs régions grecques. Il est possible qu'une partie de ces subventions soient octroyées sous forme d'aides directes au revenu mais leurs effets sur la modernisation seront peut-être plus limités.

Il devient donc urgent que l'agriculture grecque mobilise ses forces pour l'amélioration de ses structures foncières, institutionnelles, sociales, etc. Pour réussir cet effort, il faut des investissements, tant privés que publics. L'augmentation des ressources, donc des Fonds Structurels de la CEE, dans le cadre du Paquet Delors II, est pour l'agriculture grecque une nécessité absolue, d'autant plus que l'austérité budgétaire, appliquée au niveau national, pour atteindre les objectifs macro-économiques de l'accord de Maastricht, impose la réduction des dépenses nationales, tant pour le soutien des revenus agricoles que pour les investissements dans l'agriculture (Maraveyas, 1990).

## Notes

1. Les données statistiques utilisées proviennent de la Publication de la Commission des CE : La situation de l'Agriculture dans la Communauté, 1989, Bruxelles.
2. Commission des CE : Guide de la Réforme des Fonds Structurels, Bruxelles 1989.
3. Cf. les discours des Organisations Professionnelles Agricoles en Grèce.

## Références

- **Bazoti, G. et Bourdaras, D.** (1990).- *Mesures de soutien à l'agriculture grecque*.- Athènes : Communication présentée au Congrès Hellénique d'Economie Agricole, 23-24 nov.
- **Bergmann, D. et Baudin, P.** (1989).- *Politiques d'Avenir pour l'Europe Agricole*.- Paris : INRA, Economica.
- **Commission des CE** (1989).- *Guide de la Réforme des Fonds Structurels*.- Bruxelles : Commission des CE.
- **Commission des CE** (1989).- *La situation de l'agriculture dans la Communauté*.- Bruxelles : Commission des CE.
- **Delis, D., Zioga, N. et al.** (1992).- *Coûts de production des produits agricoles et rentabilité de l'agriculture grecque*.- Athènes : Banque Agricole de Grèce.
- **Kazakos, P.** (1990).- Politique économique et élections : le contrôle politique de l'Economie en Grèce (1979-1989).- In : *Elections et partis politiques dans la décennie 80* (Lyrinzis, Ch. et Nicolacopoulos, El. (Eds)).- Athènes : Themelio.
- **Maraveyas, N.** (1988).- L'agriculture méditerranéenne et la PAC : L'expérience de la Grèce.- *Cahiers du Curei*, n° 5.- Grenoble.
- **Maraveyas, N.** (1990).- L'agriculture grecque dans la perspective de l'Union Economique et Monétaire de la Communauté Européenne.- In : *Revue des Communautés Européennes 8-9/1990*.- Bruxelles : Revue des Communautés Européennes.
- **Maraveyas, N.** (1992).- *Le processus de l'intégration européenne et l'agriculture grecque*.- Athènes : EKEM/Papassisis.
- **Zacharopoulos, A.** (1993).- Le financement de la CEE et l'économie grecque.- In : *Econ. Tachydromos* du 9/2/1993.- Athènes.



## Annexe

**Tableau 1. Evolution de la production agricole et de la productivité du travail en agriculture, en Grèce, de 1980 à 1989 (en prix courants et prix constants)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1989/90 Variat° annuelle (%)
1. Valeur finale de la product° agricole (prix courants)	323 629	394 058	488 415	551 734	701 830	863 934	969 002	1 028 070	1 203 577	1 447 442	18,1
2. Valeur des consommats° intermédiaires (prix courants)	73 304	92 258	108 054	137 875	163 728	200 599	227 322	248 621	282 003	316 583	17,6
3a. Valeur ajoutée brute aux prix de marchés (prix courants)	250 325	301 800	380 361	413 859	538 102	633 335	741 680	779 449	921 574	1 130 899	18,2
3b. Valeur ajoutée brute en prix 1970 (prix constants)	58 029	57 217	58 647	53 180	57 051	58 223	59 617	57 090	60 814	-	0,6
4a Population agricole active (en milliers)	1 108	1 083	1 069	1 060	1 043	1 036	1 026	971	946	910	-2,1
4b. Produit agric./actif agric. (en milliers)	52,3	52,8	54,8	50,2	54,7	56,2	58,1	58,8	64,3	-	2,6

Source : Ministère de l'Agriculture - Comptes Nationaux

**Tableau 2. Volume de la production et prix à la production de certains produits agricoles (1980-1989)**

Produits	Volume (1980-81) (1000 t)	Prix (1980) (Drach/kg)	Volume (1988-89) (1000 t)	Prix (1989) (Drach/kg)	Variation annuelle (1980-1989)	
					Volume	Prix
Blé tendre	2 235	9,8	949	33,2	- 9,0	14,5
Blé dur	714	13,9	1 145	43,9	5,4	13,6
Orge	782	9,4	520	30,3	- 4,4	13,8
Maïs	1 392	9,4	1 724	33,7	2,4	15,2
Betterave	2 108	1,9	2 717	7,4	2,8	16,3
Coton	370	33,0	754	161,6	8,2	19,3
Tabac	124	123,0	128	626,5	0,4	19,8
Vin (moût)	546	10,0	519	55,9	- 0,5	21,0
Huile d'olive	287	97,8	313	406,9	1,0	17,2
Viande bovine	97	147,3	81	594,9	- 2,0	16,7
Viande ovine	80	197,2	82	708,8	0,3	15,2
Viande caprine	39	103,6	46	718,8	1,9	15,0
Viande porcine	144	97,8	155	347,7	0,8	15,1
Volaille	145	65,9	151	291,4	0,4	17,9
Lait	1 710	15,2	1 808	73,8	0,6	19,2
Indice général du prix à la consommation	-	100	-	469,0	-	18,7

Source : Ministère de l'Agriculture - Service de Statistiques Nationales

**Tableau 3. Valeur de la production et soutien financier par le FEOGA-Garantie de certains produits agricoles en Grèce (1983-1989) (en millions de drachmes)**

Produits	Valeur product°	1983		Valeur product°	1986		Valeur product°	1989	
		Soutien financier	%		Soutien financier	%		Soutien financier	%
Céréales	73 248	6 620	8,3	107 773	8 293	7,7	150 848	21 538	14,2
Coton	31 991	10 330	32,3	79 054	50 249	63,5	122 823	56 443	45,9
Tabac	30 804	22 289	72,3	63 404	38 781	61,1	77 420	48 774	62,9
Vin	8 090	2 496	30,8	17 139	1 903	11,1	32 894	3 779	11,5
Huile d'olive	53 672	6 296	11,7	65 469	29 441	44,9	130 117	39 364	10,2
Fruits/légum.	-	23 400	-	-	25 881	-	-	51 809	-
Viande bovi.	23 315	673	0,0	34 105	503	0,0	48 279	1 325	0,3
Viande ovine	42 146	90	0,0	54 538	2 958	5,4	91 831	32 558	35,4
Viande porci.	24 110	1,4	0,0	42 783	-	-	52 556	-	-
Volaille	19 233	9,3	0,0	29 232	-	-	44 696	-	-
Lait	54 736	475	0,0	93 536	650	-	132 024	1 642	-
Montant pour la production totale	551 734	74 347	13,5	969 002	162 586	16,7	1 447 442	261 704	18,1

Source : Ministère de l'Agriculture - Direction de la Politique Agricole

**Tableau 4. Evolution des prix de certains produits agricoles sur le marché grec et sur le marché d'autres pays de la CEE (ECU/ 100 kg)**

Produits	1983		1985		1987	
	Grèce	Pays CEE*	Grèce	Pays CEE*	Grèce	Pays CEE*
Blé tendre (France)	20,07	17,42	18,41	16,26	14,31	15,98
Blé dur (Italie)	31,67	31,25	31,56	30,40	24,96	27,85
Orge (France)	18,97	15,95	18,15	15,32	14,39	13,83
Maïs (France)	18,08	17,47	17,19	17,79	14,17	15,36
Betteraves (France)	41,88	33,38	46,34	32,14	40,05	33,68
Tabac (Italie)	363,99	272,50	360,96	246,93	298,93	251,29
Huile d'olive (Italie)	211,20	293,92	270,58	358,10	226,46	389,50
Viande de veau (Danemark)	173,72	172,29	191,94	169,85	156,32	155,76
Viande ovine** (Danemark)	496,6	283,1	488,1	326,0	492,2	271,9
Viande de porc (Irlande)	219,98	143,42	220,19	157,63	186,47	142,06
Volaille (Danemark)	110,22	75,01	113,37	81,56	101,00	69,00
Lait de vache (Gde-Bretagne)	47,91	30,92	54,03	33,33	49,75	29,50

\* Pays-membre de la CEE où le prix de marché est plus bas ; \*\* en carcasse  
 Source : EUROSTAT/Statistical Yearbook 1983-1989

**Tableau 5. Evolution des rendements de certains produits agricoles en Grèce (1980-1988) (en kg/stremma\*\* ou en litre de lait/vache)**

	Superficie (x 1000 stremma)	1980/81*	Rendem. (kg/ stremma)	Superficie (x 1000 stremma)	1987/88*	Rendem. (kg/ stremma)	1980/88
		Product° (x 1000 tonnes)			Product° (x 1000 tonnes)		Variat° rendem. %
Blé tendre	7 812	2 235	286	3 720	971	261	- 1,1
Blé dur	2 569	714	277	4 766	1 930	268	- 0,4
Orge	3 244	782	241	2 575	577	249	0,4
Maïs	1 767	1 392	788	2 368	1 945	925	2,0
Betterave	353	2 108	5 971	320	1 826	5 786	- 0,3
Coton	1 370	370	270	2 342	660	274	0,2
Tabac	893	124	138	908	139	158	1,7
Vin (moût)	966	546	608	841	465	631	0,4
Lait de vache	-	-	2 651	-	-	2 706	0,2

\* 1980 = moyenne 1980-1981 ; \*\* 1 stremma = 0,10 ha  
 Source : Ministère de l'Agriculture

**Tableau 6. Investissements agricoles en prix courants et constants de 1970 et aides pour l'amélioration des structures agricoles du FEOGA-Orientation (en millions de drachmes)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Variation annuelle 1989/80 (%)
1. Invest. publics (prix courants)	9 749	11 449	14 479	20 654	26 824	33 252	33 929	31 592	31 097	33 000 *	14,5
2. Invest. publics (prix constants)	2 057	1 930	1 986	2 312	2 395	2 495	2 055	1 673	1 496	1 606 *	- 2,7
3. Invest. privés (prix courants)	17 881	19 967	22 725	28 325	46 397	56 526	40 025	34 282	47 912	51 000 *	12,3
4. Invest. privés (prix constants)	4 112	3 728	3 562	3 490	4 988	5 076	2 815	2 171	2 217	2 769 *	- 4,3
5. Invest. totaux (prix courants)	27 630	31 416	37 204	48 979	73 221	89 778	73 954	65 874	79 009	84 000 *	13,1
6. Invest. totaux (prix constants)	6 169	5 658	5 548	5 902	7 416	7 571	4 870	3 844	4 213	4 375 *	- 3,7
7. Aides du FEOGA-Orientat° (prix courants)	-	-	968	1 687	4 745	11 202	13 152	12 942	23 603	37 987	68,9
8. Valeur ajoutée brute agricole (prix courants)	250 325	301 800	380 361	413 859	538 102	663 335	741 680	779 449	921 574	1 130 899	18,2
1/8 (en %)	3,9	3,8	3,8	4,9	4,9	5,0	4,6	4,1	3,4	2,9	-
3/8 (en %)	7,1	6,6	5,9	6,8	8,6	8,5	5,4	4,4	5,2	4,5	-
5/8 (en %)	11,0	10,4	9,7	11,7	13,5	13,5	10,0	8,5	8,6	7,4	-
7/8 (en %)	-	-	0,2	0,4	0,9	1,8	1,8	1,7	2,6	3,4	-
7/5 (en %)	-	-	2,6	3,4	6,5	12,5	17,5	19,6	29,9	45,2	-

\* Données provisoires

Source : Ministère de L'Economie Nationale - Comptes Nationaux - Ministère de l'Agriculture

**Tableau 7. Evolution du revenu agricole (valeur ajoutée nette aux prix des facteurs) en termes nominaux et réels (millions de drachmes) et évolution du revenu agricole par actif agricole (en milliers de drachmes)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Variation annuelle 1989/80 (%)
1. Valeur ajoutée brute aux prix de marché (prix courants)	250 325	301 800	380 361	413 859	538 102	663 335	741 680	779 449	921 574	1 130 899	18,2
2. Subventions-impôts (prix courants)	4 093	13 632	20 173	19 826	27 710	29 412	27 636	84 179	89 706	95 902	41,9
3. Amortissements (prix courants)	12 726	15 522	18 643	23 655	29 283	36 169	45 280	49 608	56 197 *	58 000 **	18,4
4. Valeur ajoutée nette aux prix de facteurs (prix courants)	241 692	299 910	381 891	410 030	536 524	656 578	724 036	814 020	964 633	1 182 761	19,3
5. Population agricole active (en milliers)	1 108	1 083	1 069	1 060	1 043	1 036	1 026	971	946	910	- 2,1
6. Revenu agri. réel *	241 692	240 891	253 579	226 285	253 435	258 495	231 839	223 939	234 134	252 187	0,5
7. Revenu agricole/actif agricole (x 1000 drach.)	218 133	222 429	237 211	213 476	242 986	249 512	225 963	230 627	247 498	277 128	2,6

\* Valeur ajoutée nette aux prix des facteurs, déflatée par l'indice général des prix à la consommation ;

\*\* Il faut ajouter la somme de la TVA remboursée aux agriculteurs depuis 1988 (9 500 millions de Dr) et en 1989 (14 000 millions de Dr)

Source : Ministère de l'Agriculture

**Tableau 8. Evolution de la valeur ajoutée brute aux prix de marché des produits agricoles et évolution des financements national et communautaire du FEOGA-Garantie pour le soutien du revenu agricole en Grèce (1980-1989) (en millions de drachmes)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Variation annuelle 1989/80 (%)
1. Valeur ajoutée brute aux prix de marché (a)	250 325	301 800	380 361	413 859	538 102	663 335	741 680	779 449	921 574	1 130 899	18,2
2. Financement FEOGA-Garantie	-	8 985	44 626	76 313	84 080	120 894	187 814	204 756	217 123	280 956	53,7
3. Financement national (b)	40 824	85 207	80 063	65 534	73 435	114 312	117 486	113 070	127 883	160 494	16,4
2/1 (en %)	-	2,9	11,7	18,4	15,6	18,2	25,3	26,3	23,6	24,8	-
3/1 (en %)	16,3	28,2	21,0	15,8	13,6	17,2	15,8	14,5	13,9	14,2	-
3/2 (en %)	-	948,3	179,4	85,9	87,3	94,6	62,6	55,2	58,9	57,2	-
(2+3)/1 (en %)	16,3	31,2	32,8	34,2	29,3	35,5	41,1	40,8	37,5	39,0	-

(a) La valeur ajoutée brute aux prix de marché représente la performance productive de l'agriculture sans subventions directes, impôts, etc. Néanmoins, dans cet agrégat, sont inclus les subventions indirectes et les gains provenant de la protection extérieure. Ces deux éléments augmentent les prix agricoles à la production et donc la valeur finale de la production dont résulte la valeur ajoutée brute.

(b) Il s'agit de financement de soutien du revenu agricole, soit par la subvention des inputs, soit par la gestion des stocks. Dans cette somme sont incluses les aides à la restructuration des cultures ou des variétés cultivées qui augmentent le revenu agricole, mais qui, en même temps, ont un impact structurel sur les exploitations.

Source : Ministère de l'Agriculture

**Tableau 9. Evolution du commerce extérieur des produits agricoles (CEE-Pays du Tiers-Monde) (en millions de drachmes)**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	Variation annuelle 1989/80 (%)
1. Importations totales	58 049	53 777	81 681	107 326	133 774	175 166	254 226	321 942	299 082	411 719	24,3
2. Importations CEE	17 195	38 796	58 414	89 908	100 426	135 088	211 147	263 021	236 642	318 512	38,3
3. Importations Pays-Tiers	40 854	14 981	23 297	17 418	33 348	40 078	43 079	58 921	62 440	93 207	9,6
2/1 (en %)	29,6	72,1	71,5	83,7	75,1	77,1	83,1	81,7	79,1	77,4	-
4. Exportations totales	61 329	62 992	83 955	129 967	165 037	238 676	243 431	261 052	190 893	374 068	22,2
5. Exportations CEE	23 955	26 683	38 859	71 408	93 420	98 113	170 955	190 242	139 119	281 825	31,5
6. Exportations Pays-Tiers	37 374	36 309	45 069	58 559	71 617	140 563	72 476	70 810	51 774	92 253	10,5
5/1 (en %)	39,1	42,4	46,3	54,9	56,6	41,1	70,2	72,8	72,8	75,3	-
4/1 (en %)	105,6	117,1	102,7	121,1	123,4	136,3	95,7	81,1	63,8	90,8	-
5/2 (en %)	139,3	68,7	66,5	79,4	93,0	72,6	80,9	72,3	58,8	88,5	-
6/3 (en %)	91,5	242,4	193,8	336,2	214,7	350,7	168,2	120,2	82,9	98,2	-

Source : Service Statistique National

**Tableau 10. Variations annuelles des prix agricoles garantis en ECU et en monnaie nationale (1981-1989)**

	Variation en ECU (en %)	Variation en drachmes (en %) (1)	Inflation dans la CE à 10	Variation réelle (en %)	Variation en Grèce (2)	Inflation en Grèce (3)	Variation réelle (en %)
1981/82	9,2	10,9	10,6	+ 0,3	12,6	24,5	- 11,9
1982/83	10,4	12,2	10,5	+ 1,7	(20,5)	21,0	- 0,5
1983/84	4,2	6,9	8,6	- 2,3	25,8	20,2	+ 5,6
1984/85	- 0,5	3,3	7,0	- 3,7	17,6	18,5	- 0,9
1985/86	0,1	1,8	6,0	- 4,2	13,6	19,3	- 5,7
1986/87	- 0,3	2,2	5,5	- 3,3	13,5	23,0	- 9,5
1987/88	- 0,2	3,3	4,0	- 0,7	13,3	16,4	- 3,1
1988/89	- 0,1	1,6	3,9	- 2,3	14,2	13,5	+ 0,7
					(14,9)		
1989/90	- 0,3	1,3	3,7	- 2,4	14,05	13,7	+ 0,35
					(19,07)		

(1) Ces variations résultent de l'ajustement monétaire et correspondent à la moyenne des pays de la CE

(2) Ces variations résultent de l'ajustement monétaire de la parité verte de la drachme

(3) Indice général des prix à la consommation

Source : Communauté Européenne : Europe Verte - Diverses années (1981 - 1990)

**Tableau 11. Evolution de la part des pays de la CEE dans le commerce extérieur des produits agricoles de la Grèce (en %)**

	Importations			Exportations		
	1976-80	1981-85	1986-87	1976-80	1981-85	1986-87
Céréales	0,01	0,70	0,97	0,10	0,61	0,98
Tabac	0,90	0,83	0,66	0,32	0,25	0,46
Coton	0,00	0,01	0,04	0,08	0,24	0,51
Betterave à sucre	0,87	0,98	0,93	0,56	0,01	0,55
Fruits-Légumes	0,35	0,56	0,44	0,55	0,65	0,69
Huile d'olive	1,00	1,00	0,99	0,77	0,82	0,91
Produits viticoles	0,90	0,88	0,96	0,58	0,72	0,82
Viande bovine	0,16	0,92	0,95	1,00	0,40	0,06
Viande porcine	0,00	0,03	0,03	0,00	0,00	0,82
Viande ovine	0,16	0,90	0,46	0,00	0,19	0,25
Volaille	0,70	0,89	0,94	0,00	0,17	0,96
Produits laitiers	0,89	0,99	0,99	0,09	0,90	0,97

Source : Service Statistique National